

COOPERATIVE SCOLAIRE COLLEGE JULES FERRY – MAYENNE

Madame, Monsieur,

Comme à l'habitude, tous les élèves peuvent bénéficier de la coopérative scolaire sans adhésion préalable.

Comment fonctionne la coopérative scolaire ?

- Les professeurs du collège ont défini pour chaque classe et chaque matière toutes les fournitures scolaires nécessaires. La coopérative organise ensuite les commandes, la réception et la distribution des fournitures scolaires aux élèves.
- La coopérative est constituée de parents d'élèves bénévoles.

Quels sont les avantages ?

- Economique, pratique, uniformité des fournitures.

Comment procéder pour votre commande ?

Du fait de la crise sanitaire, la coopérative scolaire a dû s'adapter et vous propose une formule unique (pas de choix individuel dans l'achat de fournitures, carton unique tout prêt). Les fournitures seront distribuées fin août.

Veillez retourner votre bon de commande rempli et le règlement **au secrétariat du collège avant le 03 juillet 2020 impérativement**. Les chèques devront être libellés à l'ordre de la « **coopérative scolaire du collège Jules Ferry** ». Merci de mentionner **au dos du chèque : le nom, prénom et classe de la future année (par exemple 5^{ème} pour un 6^{ème} actuel) de l'enfant**.

Les commandes transmises après le 03 juillet ne seront malheureusement pas traitées.

Deux dates de retrait des fournitures sont à retenir :

-Le vendredi 28 août 2020 de 17H00 à 20H00

-Le samedi 29 août 2020 de 10H00 à 13H00

Toute commande non récupérée sur ces jours et heures de permanence sera automatiquement annulée et non distribuée ultérieurement. AUCUN remboursement ne sera réalisé.

Toute personne de votre connaissance peut venir récupérer votre commande à votre place si vous ne pouvez pas.

En cas de besoin spécifique, vous pouvez nous contacter :

Hélène COLIN : 06-31-26-72-91 – Marina LEMONNIER : 06-40-23-81-56 – MEZIERE Karine : 06-83-88-42-28